HAMEÇONNAGE

On vous incite à communiquer des informations importantes ? Ne tombez pas dans le piège.

QUE SE PASSE-T-IL ?

1. Vous recevez un courriel piégé

Le courriel suspect vous invite à :
- cliquer sur une pièce-jointe ou un lien piégés
- communiquer des informations personnelles

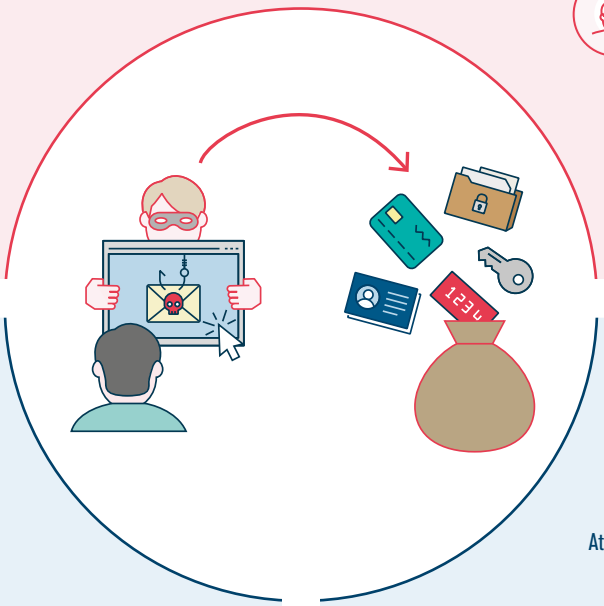

2. L'attaquant se fait passer pour une personne ou un tiers de confiance

L'attaquant est alors en mesure de :
- prendre le contrôle de votre système
- faire usage de vos informations

Impact de l'attaque

Intégrité

Authenticité

Disponibilité

Confidentialité

Motivations principales

Atteinte à l'image

Appât du gain

Nuisance

Revendication

Espionnage

Sabotage

COMMENT RÉAGIR ?

Vous êtes victime – Ne perdez pas un instant !

1- Renouvelez immédiatement les identifiants des comptes compromis

2- Contactez votre service informatique ou un expert (ou trouvez le vôtre sur www.cybermalveillance.gouv.fr)

3- Signalez l'incident sur PHAROS (www.internet-signalement.gouv.fr)

4- Portez plainte auprès des services compétents (www.ssi.gouv.fr/en-cas-dincident)

5- Plus de conseils avec INFO ESCROQUERIES au 0 805 805 817 (numéro gratuit)

COMMENT SE PROTÉGER ?

Ne tombez pas dans le piège

- Ne cliquez jamais sur un lien ou une pièce-jointe qui vous semblent douteux
- Ne répondez jamais à un courriel suspect. Au moindre doute, contactez l'expéditeur par un autre canal.
- Evitez l'effet boule de neige ! Disposez d'un mot de passe unique pour chaque application.

  + de conseils avec la CNIL : www.cnil.fr/fr/tag/mots-de-passe
- Vérifiez les paramètres de sécurité de votre compte de messagerie.
- Activez l'authentification à double facteur (la plupart des fournisseurs de messagerie le propose)

#CyberVigilant ! En savoir plus sur les attaques par hameçonnage :

www.cert.ssi.gouv.fr/information/CERTFR-2017-INF-001

www.cybermalveillance.gouv.fr/nos-articles/hameconnage-phishing

Les bonnes pratiques de l'informatique : www.ssi.gouv.fr/precautions-elementaires

En savoir plus sur l'ANSSI : www.ssi.gouv.fr

En savoir plus sur Cybermalveillance.gouv.fr : www.cybermalveillance.gouv.fr

CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR
Assistance et prévention du risque numérique

V.1-20180530-1930